

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

Arrêté n° 2016 - 065 / PEF / CAB du 8 avril 2016
relatif à la mise en place de la suppléance de Madame la préfète déléguée
du jeudi 14 avril 2016 à 09h15 au dimanche 17 avril 2016 à 17h20

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu** le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Madame Anne LAUBIES ;
- Vu** l'arrêté ministériel SG/DRH/SDP/BPA/14-0931 du 1^{er} juillet 2014 portant nomination de Monsieur Emmanuel EFFANTIN à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté 2015-101 du 18 septembre 2015, nommant Monsieur Emmanuel EFFANTIN, secrétaire général des services auprès du préfet délégué chargé des questions relatives aux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin par intérim ;
- Vu** la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence de la Préfète déléguée ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Emmanuel EFFANTIN, secrétaire général par intérim, est désigné pour assurer la suppléance de madame la Préfète déléguée, absente du jeudi 14 avril 2016 à 9h15 au dimanche 17 avril 2016 à 17h20.

Article 2 : Monsieur Emmanuel EFFANTIN, secrétaire général par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES